

2016-1764  
2017-02-02

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

## HERBICIDE VELPAR<sup>md</sup>

EN VENTE POUR UTILISATION ET SUR LES BLEUETS NAINS  
SEULEMENT

Poudre Soluble

COMMERCIAL

CONTENU NET: 22,68 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

GARANTIE: Hexazinone 90 %

**N° D'HOMOLOGATION 14163 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

### PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- DANGER – IRRITE LES YEUX
- Peut irriter le nez, la gorge, et la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. Il faut également porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et pendant l'utilisation d'équipement pour application manuel.
  
- POUR UTILISATION SUR LES BLEUETS NAIN : Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans la zone traitée jusqu'à 48 heures après l'application.

Tessenderlo Kerly, Inc.  
2255 N. 44th Street - Suite 300  
Phoenix, AZ 85008-3279  
United States

1-800-525-2803

## **PREMIERS SOINS:**

### **INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-525-2803 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Appliquer un traitement symptomatique.

### **IMPORTANT:**

Si on n'observe pas ce qui suit, les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits : N'APPLIQUER PAS, ne vider pas et ne rincer pas l'équipement sur ou près des arbres ou autres plantes utiles, ou sur les endroits où leurs racines peuvent se retrouver et où le produit chimique peut s'écouler ou être transporté pour venir en contact avec leurs racines. N'EMPLOYER PAS sur les pelouses, allées, passages, courts de tennis et endroits du même genre. Empêcher la poudre sèche ou les buées de dériver vers les plantes utiles. ÉVITER de contaminer les étendues d'eau. Tenir loin des engrais, insecticides, fongicides et semences.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

L'Herbicide Velpar<sup>md</sup> de Tessenderlo Kerly, Inc. est une poudre hydrosoluble qu'on mélange à l'eau pour l'appliquer en pulvérisation. Il n'est ni volatil ni inflammable et ne corrode pas l'équipement.

L'herbicide Velpar<sup>md</sup> est un herbicide général efficace contre plusieurs mauvaises herbes annuelles et bisannuelles, plantes grimpantes ligneuses, et il est particulièrement efficace pour supprimer la plupart des mauvaises herbes vivaces. L'herbicide Velpar<sup>md</sup> est facilement absorbé par le feuillage et manifeste habituellement une activité prononcée par contact. Le degré de suppression et la durée de l'effet varient selon la quantité d'herbicide appliquée, la pluie, la température, la texture du sol et autres facteurs.

**ATTENTION :** Les Cultures Traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### **MODE D'EMPLOI :**

Pulvériser l'herbicide Velpar<sup>md</sup> en post émergence (après la levée) pendant les périodes de croissance active des plantes. Ne pas appliquer lorsque la végétation est au stade de dormance ou semi-dormance car

l'efficacité du traitement peut être réduite. Avant la pulvérisation, calibrer l'appareil pour déterminer la quantité d'eau qu'il faut pour couvrir à fond et uniformément la végétation et en fonction de la superficie à traiter. Peser la quantité appropriée de l'herbicide Velpar<sup>md</sup> et la mélanger à la quantité d'eau nécessaire. L'utilisation de concentration plus élevée que celles retrouvées dans le tableau « Température de l'eau / Solubilité » aurait pour résultat l'obstruction de la buse et une application inégale.

Température de l'eau /Solubilité	
Température de l'eau en degrés C	Le maximum de kg / 1 000 L
24	23
21	20
18	18
15,5	16
13	14
10	13
4,5	12

Utiliser un pulvérisateur motorisé à rampe fixe, bien calibré pour donner une vitesse et un débit constant. Pour le traitement avec un pulvérisateur à lance, utiliser au moins 1 600 L de mélange à l'hectare. Pour les petites superficies, on peut utiliser un pulvérisateur à main avec réservoir ou bien un arrosoir.

#### **BLEUETNAIN :**

Appliquer l'herbicide Velpar<sup>md</sup> à raison de 1,60 à 2,25 kg par hectare au printemps après le brûlage, mais avant la sortie des bleuets. L'herbicide Velpar<sup>md</sup> supprime la plupart des graminées courantes et plusieurs espèces de vivaces à feuilles larges ainsi que des mauvaises herbes ligneuses comme la ronce hispide, le kalmia et la spirée tomenteuse. Le *Vaccinium myrtilloides* et certains clones de bleuet nain (*Vaccinium angustifolium*) sont sensibles. Il peut se produire une défoliation temporaire des feuilles inférieures du bleuet nain, mais les plants se rétablissent.

Appliquer 1,6 kg/ha aux sols légers et 2,25 kg/ha aux sols lourds. Ne pas appliquer de l'herbicide Velpar<sup>md</sup> aux sols extrêmement sableux ou aux sols graveleux, ni aux terrains qui ne permettent pas une application uniforme et précise. Éviter de traiter les champs qui risquent d'être sujet à l'érosion après un désherbage.

ou les portions des champs qui sont humides ou mal drainées. Les applications qui chevauchent ou les applications faites après la sortie des bleuets peuvent nuire gravement à la récolte.

ESPÈCES SUPPRIMÉES (dans les bleuetières seulement)	
Agrostine fine	( <i>Agrostis capillaris</i> )
Danthonie à l'épi	( <i>Danthonia spicata</i> )
Pâturin des prés	( <i>Poa pratensis</i> )
Fétuque ovine	( <i>Festuca ovina</i> )
Fléole des prés	( <i>Phleum pratense</i> )
Panic boréal	( <i>Panicum boreale</i> )
Rhinante crête-de-coq	( <i>Rhinanthus crista-galli</i> )
Verge d'or	( <i>Solidago spp</i> )
Aster	( <i>Aster spp</i> )
Achillée mille-feuille	( <i>Achillea millefolium</i> )
Potentille	( <i>Potentilla spp</i> )
Fraisier des champs	( <i>Fragaria</i> )
Epervière	( <i>Hieracium spp</i> )
Épilobe à feuilles étroites	( <i>Epilobium angustifolium</i> )
Anaphale perlée	( <i>Anaphalis margaritacea</i> )
Maguerite blanche	( <i>Chrysanthemum leucanthemum</i> )
Lupuline	( <i>Medicago lupulina</i> )
Ronce hispide	( <i>Rubus hispidus</i> )
Spirée tomenteuse	( <i>Spiraea tomentosa</i> )
Kalmia à feuilles étroites	( <i>Kalmia angustifolia</i> )
Framboisier sauvage	( <i>Rubus idaeus</i> )
Peuplier	( <i>Populus spp</i> )

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure aux calibres grossés selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à une distance d'au plus 60 cm au-dessus de la culture ou le sol.

#### Zones tampon :

Des zones tampon NE sont PAS requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivant : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Pour l'application sur les emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes, minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la côte la plus proche des habitats terrestres sensibles situés sous le vent (tels que les pâturages, zones forestières, plantations brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), et des habitats d'eau sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières, des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zonestampon (mètres) requise pour la protection :		
		D'eau douce de profondeur		Habitats terrestres
		Inférieur à 1 m.	Supérieur à 1 m.	
Pulvérisateur agricole*	Bleuets	1	1	5

\*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30% la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

#### RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'Herbicide Velpar<sup>md</sup>, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Velpar<sup>md</sup> et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Velpar<sup>md</sup> ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de Tessengerlo Kerly, Inc. ou composer le numéro sans frais de Tessengerlo Kerly, Inc. 1 800 525-2803

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les organismes aquatique et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans le <<MODE D'EMPLOI>>.

L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par ex. sols sableux) ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter l'application sur les terrains avec une pente modérée à abrupte, des sols compactés, ou l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, des engrais, des aliments de consommation humaine ou animale ou des semences. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

## ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie Tessengerlo Kerly, Inc. 1-800-525-2803 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )